

RÈGLEMENT COMPLET CONCOURS DE POÉSIE

ORGANISÉ PAR L'ALSJ - LIBRAIRIES SORCIÈRES



Article 1 - Organisateur et durée du jeu-concours

- L'ALSJ, Association des Librairies Spécialisées Jeunesse, ci-après « l'organisateur », dont le siège social est situé à la librairie La Luciole 4, rue des Poëliers 49100 Angers, organise un jeu-concours intitulé « **Concours de poésie.** *Animal et toi*, *animal en toi* ».
- Le concours, gratuit et sans obligation d'achat, se déroulera du **lundi 16 septembre 2024 à 12h00** au **mercredi 16 octobre 2024 à 12h00** (date et heure française).
- Cette opération n'est ni parrainée, ni organisée par Facebook, Instagram, Google, Apple ou Microsoft.

Article 2 - Conditions de participation au jeu-concours

- Le concours est **gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 6 à 18 ans**, à l'exception des personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeuconcours, ainsi que les membres de l'ALSJ.
- Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.
- Le concours est soumis à la réglementation de la loi française, applicable aux jeux et concours.
- Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Le·la participant·e, ainsi que ses représentants légaux, autorise la reproduction et la diffusion de sa production écrite dans le cadre strict du concours.

Article 3 - Modalités de participation

Pour participer, chaque candidat⋅e doit :

- 1- écrire un poème comportant un titre d'une longueur comprise entre 3 et 12 vers maximum
- **2- envoyer le poème sous format texte** par mail à **jeu.sorcieres@gmail.com** avant la fermeture du jeu, **le mercredi 16 octobre 2024 à 12h00** (date et heure du mail faisant foi)
- 3- en précisant : nom, prénom, âge, et lieu de résidence
- > le concours se découpe en 4 catégories d'âge : 6-8 ans, 9-11 ans, 12-14 ans et 15-18 ans

Article 5 - Désignation des gagnant·e·s

- Fin octobre, le jury des Librairies Sorcières choisira **3 poèmes gagnants par catégorie d'âge**, soit 12 poèmes au total.
- Les 12 gagnant·es verront leurs poèmes publiés :
- dans le prochain numéro de la revue Citrouille à paraître début décembre 2024
- sur le webzine Citrouille Hebdo (www.citrouille-hebdo.fr)
- sur nos réseaux sociaux (Facebook et Instagram)
- affichés dans les librairies du réseau participantes
- L'organisateur du jeu-concours contactera uniquement par courrier électronique les gagnant·e·s. Aucun courrier ne sera adressé aux participant·e·s n'ayant pas gagné, seuls les gagnant·e·s seront contacté·e·s.

Article 6 - Utilisation des données personnelles des participant·e·s

- Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participant·e·s au jeu-concours bénéficient, auprès de l'organisateur, d'un droit d'accès, de rectification et de retrait de leurs données personnelles.
- Les informations personnelles des participant·e·s sont collectées par l'organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours et ne seront en aucun cas cédées à des tiers.

Article 7 - Responsabilité

- L'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité à contacter chaque gagnant·e, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.
- L'organisateur ne pourra être tenu responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les participant·e·s au jeu-concours.
- L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différé ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, l'organisateur s'engage à mettre en ligne sur le site www.citrouille.net toute modification au jeu-concours et adresser gratuitement un courrier électronique à toute personne ayant envoyé un formulaire.
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours en ligne, et s'engage à faire le nécessaire pour que la continuité du jeu-concours se poursuive.

Article 8 - Accessibilité du règlement

- Le règlement peut être consulté librement en ligne et peut être imprimé depuis le site **www.** citrouille.net.
- Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.